



Commune de Junglinster

**Plan d'aménagement particulier
« quartiers existants »
(PAP QE)
Partie écrite**

**Version du 26.01.2018
votée par le Conseil communal
remaniant la version de mai 2017**

MAITRE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER
12, rue de Bourglinster
L-6101 Junglinster
Tel. 78 72 72 –1 | Fax 78 83 19
www.junglinster.lu



MAITRES D'OEUVRE

ARGE PAG JUNGLINSTER

DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten
Stadtplaner
15b, bd. Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg
Tel. 26 38 58-1 | Fax 26 38 58-50
info@deweymuller.com | www.deweymuller.com

DEWEY MULLER
architekten stadtplaner architectes urbanistes

zilmpla n s.à r.l.
83, Parc d'activités Capellen
L-8308 Capellen
Tel. 26 45 28 56
info@zilmpla n.lu | www.zilmpla n.lu

zilmpla n s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire



PRÉAMBULE

La partie écrite du présent PAP QE combinée aux plans n° 20140532-ZP-JUNG-PAP_QE_1 à n° 20140532-ZP-JUNG-PAP_QE_13, appelés par la suite partie graphique, constitue le Plan d'aménagement particulier « quartiers existants » (appelé par la suite PAP-QE) de la commune de Junglinster.

Il est établi en application des articles 25 à 27 et 29 à 34 inclus de la *Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain* et de l'article 1^{er} du *Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier*.

Il est établi sur le principe d'un quartier par zone de base urbanisée du Plan d'aménagement général :

- Zone d'habitation 1 (HAB-1) ;
- Zone d'habitation 2 (HAB-2) ;
- Zone mixte villageoise (Mix-v) ;
- Zone mixte rurale (Mix-r) ;
- Zones d'activités économiques de type communale (ECO-c1 et ECO-c2) ;
- Zone d'activités commerciales (COM) ;
- Zones de bâtiments et d'équipements publics (BEP)
- Zones de sports et de loisirs 1 (REC-1) ;
- Zones de sports et de loisirs 2 (REC-2) ;
- Zone de jardins familiaux (JAR)
- Zone spéciale – Radiodiffusion/télévision (SPEC-rt).

Les délimitations de chaque quartier figurent dans le plan de délimitation du PAP QE.

La partie écrite du présent PAP QE contient, en outre, deux parties consacrées à la :

- Terminologie et à la
- Servitude de type urbanistique « environnement construit ».

La structure générale de la partie écrite de chaque quartier est la suivante :

TITRE I	MODE ET DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL
Chapitre I.1	Mode d'utilisation du sol Art. Disposition et type de constructions
Chapitre I.2	Degré d'utilisation du sol Art. Bande de construction
Section I.2.1	Constructions principales Art. Nombre de constructions Art. Reculs par rapport aux limites du terrain à bâtir net Art. Alignement et implantation Art. Dimensions minimales et maximales Art. Avant-corps Art. Hauteurs à la corniche, à l'acrotère et au faîte Art. Hauteurs des constructions principales dans le cas d'une topographie accidentée – dérogations Art. Nombre de niveaux Art. Nombre d'unités de logement Art. Construction en seconde position

Art. Construction d'utilité publique ou d'intérêt général – dérogation

Section I.2.2 Dépendances

Sous-section I.2.2.1 Garages hors-sols et car-ports

Art. Garages hors-sols et car-ports - généralités

Art. Garages hors-sols et car-ports des maisons unifamiliales isolées

Art. Car-ports des maisons unifamiliales jumelées ou en bande/rangée

Art. Garages hors-sols et car-ports des maisons plurifamiliales

Sous-section I.2.2.2 Dépendances autres que les garages hors-sols et les car-ports

Art. Dépendances autres que les garages hors-sols et les car-ports - généralités

Art. Dépendances autres que les garages hors-sols et les car-ports isolées

Art. Dépendances autres que les garages hors-sols et les car-ports accolées

Section I.2.3 Constructions souterraines

Art. Constructions souterraines

TITRE II DISPOSITIONS DESTINÉES A GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

Chapitre II.1 Constructions principales

Section II.1.1 Façades des constructions principales

Art. Traitement des façades des constructions principales

Art. Ouvertures en façade des constructions principales

Art. Éléments en saillie des constructions principales

Art. Éléments pare-vue

Section II.1.2 Toitures des constructions principales

Art. Formes et pentes des toitures des constructions principales

Art. Traitement des toitures des constructions principales

Art. Ouvertures en toiture des constructions principales

Chapitre II.2 Dépendances

Section II.2.1 Façades des dépendances

Art. Traitement des façades des dépendances

Art. Ouvertures en façade des dépendances

Section II.2.2 Toitures des dépendances

Art. Formes et pentes des toitures des dépendances

Art. Traitement des toitures des dépendances

Art. Ouvertures en toiture des dépendances

Chapitre II.3 Constructions souterraines

Art. Façades et ouvertures en façade des constructions souterraines

Art. Toitures des constructions souterraines

Chapitre II.4 Installations techniques et antennes

Art. Installations techniques implantées sur le terrain même

Art. Installations techniques sur la façade avant

Art. Installations techniques intégrées aux constructions

- Art. Installations techniques disposées en toiture
- Art. Ascenseurs pour personnes à mobilité réduite - dérogation
- Art. Antennes

- Chapitre II.5 Accès et stationnement
 - Art. Accès carrossables
 - Art. Emplacements de stationnement
 - Art. Emplacements de stationnement – dérogation

- Chapitre II.6 Aménagements extérieurs
 - Art. Surfaces destinées à recevoir des plantations
 - Art. Plantations
 - Art. Terrasses
 - Art. Espaces de rencontre - terrasses de jardin
 - Art. Constructions légères fixes (non temporaires)

- Chapitre II.7 Piscines et plans d'eau privés
 - Art. Piscines enterrées et plans d'eau
 - Art. Piscines non enterrées

